CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Fédération canadienne du vêtement

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Fiscalité du secteur des affaires et réglementation

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Nous recommandons que le gouvernement du Canada examine de manière systématique les droits de douane s'appliquant aux vêtements importés conformément à la recommandation du rapport, de février 2013, du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur les déterminants des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis. L'industrie du vêtement propose un examen des droits de douane (s'appliquant aux vêtements ou à l'ensemble des produits) dont la portée et la démarche s'apparenteraient à l'examen des droits de douane s'appliquant aux intrants manufacturiers entrepris en 2009 et mis en oeuvre dans le cadre du budget de 2010. Une telle mesure équilibrerait les intérêts des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

≤$499,999

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Les coûts qui en résulteraient pour le gouvernement canadien seraient minimes. Il faut que l'étude constitue le fondement d'une politique future qui aurait des effets potentiels importants sur les recettes publiques. À l'heure actuelle, la plupart des vêtements sont assujettis à un taux de douane de 17 % ou de 18 %. Chaque année, on prélève des droits de douane de plus d'un milliard de dollars sur les vêtements, ce qui impose au ministère des Finances la responsabilité d'élaborer un cadre judicieux pour répondre aux demandes de modification du tarif douanier.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Bénéficieraient de cet examen l'industrie et les consommateurs canadiens. L'ensemble de l'industrie souhaite que l'on procède à un examen systématique des droits de douane. Le même type de politique tarifaire prudente a été adopté par le gouvernement canadien lorsqu'il a réduit les droits de douane sur les intrants manufacturiers. Une approche systématique à l'égard des droits de douane s'appliquant aux vêtements aidera à déterminer les produits qui devraient jouir d'une priorité en matière de réduction des droits de douane et à évaluer les demandes conflictuelles faites par différents intervenants. Les territoires de compétence, comme l'Australie, ont obtenu du succès en réduisant leurs droits de douane sur les vêtements et mis en oeuvre des mesures pour aider l'industrie à faire les rajustements qui s'imposent. Nous estimons que le Canada devrait faire de même.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

À l'heure actuelle, le gouvernement dispose de mécanismes pour évaluer ces effets et pour répondre aux demandes d'allègement de droits de douane visant les vêtements finis et d'autres produits de couture. Jusqu'à maintenant, le seul effort déployé a été un projet de recherche annoncé dans le budget de 2013 qui a pour objet de déterminer si les réductions de droits de douane visant des produits particuliers sont répercutées sur les prix à la consommation. Des droits élevés sur les vêtements (par opposition à d'autres produits de consommation) désavantagent l'industrie. Une hausse des prix de détail des vêtements rend les consommateurs moins aptes et moins disposés à dépenser leur revenu disponible sur des vêtements (par rapport à d'autres produits). Une réduction de ces taxes aide à la fois l'industrie et les consommateurs.

Sujet : Fiscalité du secteur des affaires et réglementation

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Nous recommandons que le gouvernement canadien modifie le tarif douanier en réduisant les taux de la nation la plus favorisée (NPF) sur les vêtements et les produits de couture touchés par les modifications apportées au Tarif de préférence général (TPG) annoncées en 2013. Les modifications au TPG limiteront le nombre de pays admissibles au TPG et ces modifications rendront inadmissibles au TPG la plupart des pays qui produisent des vêtements de cuir, de soie et de lin, ainsi que d'autres vêtements. Il en résultera une augmentation des taux effectifs de droits de douane s'appliquant à divers types de vêtements et de produits de couture à compter du 1er janvier 2015. La hausse des droits atteindra jusqu'à 8 %.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

1 an

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Ces mesures représentent très peu de dépenses pour le gouvernement fédéral, mais elles représentent des coûts importants pour les entreprises touchées par les modifications apportées au TPG. Les modifications des taux NPF peuvent éviter les augmentations de droits de douane devant entrer en vigueur en 2015. Elles ne réduiraient pas les recettes du gouvernement et ne feraient que suspendre les augmentations de droits de douane devant entrer en vigueur en 2015.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

En dernière analyse, ce sont les consommateurs qui acquitttent le prix d'une hausse des droits de douane s'appliquant aux importations et ce sont eux qui gagnent lorsqu'ils sont réduits. Dans le cas des modifications du TPG, nous demandons simplement que le gouvernement fédéral applique les mesures dont il dispose pour garantir que les articles particuliers de vêtements et de produits de couture ne coûtent pas davantage par suite des efforts de réforme du TPG. L'industrie en bénéficiera si la hausse anticipée des droits de douane peut être évitée.

Cette hausse augmentera les coûts et l'écart entre les droits de douane canadiens et américains s'appliquant à plusieurs produits et placera les fournisseurs et détaillants canadiens dans une situation désavantageuse.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Pendant des décennies, certains pays en développement ont bénéficié d'un accès préférentiel au marché canadien grâce au TPG. Les importateurs et consommateurs ont bénéficié de ces concessions tarifaires. Le gouvernement du Canada a signalé que plusieurs de ces pays ne méritent plus ce traitement et cela est manifestement vrai. Toutefois, dans le cas du vêtement, ces pays sont maintenant les fournisseurs dominants du marché mondial. Comme ils représentent une source essentielle d'approvisionnement, il faudra sans doute se résoudre à répercuter les augmentations de prix sur les consommateurs, à moins que le gouvernement ne révise les taux NPF pour atténuer les effets sur les parties visées.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

La Fédération canadienne du vêtement recommande que le gouvernement du Canada révise la règle d'origine s'appliquant au Tarif des pays les moins développés (TPMD) en vue de supprimer les restrictions sur les intrants de l'industrie du textile. À l'heure actuelle, la règle d'origine des TPMD exige que le vêtement produit dans les pays les moins développés soit fabriqué au moyen de tissus et de fils produits dans les pays les moins développés, le Canada ou un pays admissible au Tarif de préférence général. Plusieurs pays clés ne seront plus admissibles au TPG après 2014. Nous recommandons que le gouvernement simplifie la règle d'origine afin de permettre l'admissibilité au TPMD des vêtements fabriqués au moyen d'intrants de textile provenant de tout pays.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

≤$499,999

1 an

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Pour le gouvernement du Canada, le coût de la mise en oeuvre de cette proposition serait négligeable. Il pourrait y avoir une hausse marginale des importations assujetties au TPMD et il pourrait en résulter une réduction mineure des droits perçus. Parallèlement, la simplification de ces règles aiderait considérablement les importateurs canadiens et le gouvernement. Une simplification des règles d'origine entraînerait une baisse substantielle des frais que la vérification de leur respect impose à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Bénéficieraient de cette réduction les importateurs et le gouvernement lui-même.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Bénéricieraient de la mise en oeuvre de cette recommandation les importateurs canadiens de vêtements qui s'approvisionnent auprès des pays les moins développés. Les coûts d'observation afférents à la collecte et au maintien des documents relatifs à la déclaration d'origine constituent un lourd fardeau pour ces entreprises et seraient sensiblement réduits si la recommandation était adoptée. L'Agence des services frontaliers du Canada bénéficierait également de cette mesure. En relaxant et en libéralisant la règle d'origine s'appliquant aux vêtements, l'ASFC verra ses frais de vérification diminuer sensiblement.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

La mise en oeuvre de cette recommandation serait avantageuse pour les importateurs canadiens et les producteurs canadiens dans les pays les moins développés. Elle réduirait la paperasserie imposée par l'actuelle règle d'origine. Les coûts d'observation afférents à la collecte et au maintien des documents relatifs à la déclaration d'origine constituent un lourd fardeau pour les importateurs canadiens et la réduction de ces coûts serait particulièrement importante dans le cas des importateurs canadiens de taille relativement petite.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

L'industrie canadienne du vêtement a subi une importante évolution au cours des 10 dernières années. Au cours de cette période, nous avons cessé d'être une industrie nationale de fabrication et d'exportation et nous sommes devenus une industrie tablant sur les capacités manufacturières mondiales et nationales pour répondre aux besoins de la clientèle au Canada et partout dans le monde. Les fabricants canadiens de vêtements fabriquent des produits de pointe au Canada et dans des établissements de production partout dans le monde. Nos politiques tarifaires doivent tenir compte de ces réalités.

Notre première recommandation a pour objet l'adoption par le gouvernement d'une feuille de route en matière tarifaire. Un tel mécanisme doit mettre en évidence les facteurs les plus importants régissant la politique tarifaire, et ce, conformément à des modalités sans précédent. Il doit comporter un cadre pour équilibrer les intérêts des différentes parties concernées. À notre avis, tout examen des droits de douane sur les vêtements importés devrait inclure les éléments suivants :

- la portée de la production nationale et la protection (si elle existe) offerte par les droits de douane;
- les écarts entre les droits externes au Canada et aux États-Unis;
- l'incidence des droits sur les prix à la consommation;
- la capacité de centrer toute réduction des droits de douane sur les produits de consommation plutôt que sur d'autres catégories de vêtements;
- l'incidence des droits de douanes sur les recettes publiques;
- la mesure selon laquelle les importations peuvent déjà bénéficier d'autres concessions tarifaires (accords de libre-échange et traitement des TPMD, par exemple) et pour lesquelles les réductions des taux de douane de la nation la plus favorisée (NPF) seraient moins importantes.

La recommandation 1 décrit comment le gouvernement devrait aborder cette question. La recommandation 2 applique la logique à des produits comme les vêtements de cuir, de soie, de lin et d'autres types de vêtements qui seront assujettis à des droits plus élevés puisque les principaux exportateurs de ces produits ne seront plus admissibles au TPG (à compter du 1er janvier 2015). Nous croyons que le gouvernement devrait abaisser les droits de douane s'appliquant à divers articles de vêtement visés par les modifications du TPG. Pour des raisons historiques, les produits en cause ne sont généralement pas fabriqués au Canada et il y a peu de sources d'approvisionnement de remplacement dont les produits pourraient être assujettis aux taux moins élevés du TPG.

De même, la recommandation 3 a pour objet la simplification des règles régissant les concessions tarifaires les plus importantes utilisées par les importateurs canadiens de vêtements : le Tarif des pays les moins développés.

La mise en oeuvre de ces recommandations aidera notre industrie à continuer d'offrir de la valeur aux consommateurs canadiens.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.